



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II  
AUX PARTICIPANTS AUX CÉLÉBRATIONS  
DU XXVe ANNIVERSAIRE DE LA  
CONSTITUTION CONCILIAIRE «DEI VERBUM»**

*Vendredi, 14 décembre 1990*

*Eminence,  
Excellences,  
Chers amis,*

1. Nous célébrons aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de la Constitution dogmatique sur la Révélation divine, *Dei Verbum*, et nous louons le Seigneur qui a guidé les Pères réunis au Concile Vatican II, «écoutant religieusement et proclamant avec assurance la Parole de Dieu»[1].

Ce document a été fécond pour l'approfondissement de la foi et de la mission de l'Eglise au cours de cette période postconciliaire. Il conserve toute son actualité aujourd'hui et pour l'avenir. Les Pères conciliaires enseignent que l'écoute religieuse de la Parole de Dieu et sa proclamation avec assurance sont des éléments essentiels pour la vie et la mission de l'Eglise, «afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime»[2].

2. Si nous nous tournons vers le passé, nous devons rendre grâce au Seigneur, lui qui guide l'Eglise par son Esprit vers une connaissance plus profonde de sa Parole, particulièrement de sa Parole transmise par les Saintes Ecritures qui révèlent au monde son Fils Bien-Aimé, Jésus Christ Sauveur et Rédempteur. Le Président du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens vient de rappeler les étapes principales de ce chemin, depuis la publication de l'encyclique *Providentissimus Deus* en 1893 jusqu'aux récentes «Directives», à caractère pratique et œcuménique, pour les traductions interconfessionnelles de la Bible, parues en 1987. Créée au début de ce siècle, la Commission biblique pontificale a efficacement contribué au progrès du

mouvement biblique catholique. Ainsi a été approfondie, dans un contexte doctrinal rigoureux, la réflexion qui a ouvert la voie pour la Constitution *Dei Verbum*. Parmi les figures émérites de la science et de l'apostolat biblique, je voudrais évoquer avec reconnaissance celle du Père Marie-Joseph Lagrange qui a fondé l'École biblique de Jérusalem il y a cent ans, celle du Cardinal Augustin Béra qui fut recteur de l'Institut pontifical biblique de Rome, promoteur du mouvement biblique catholique, avant d'être appelé par le Pape *Jean XXIII* à servir l'unité des chrétiens et le dialogue avec le peuple juif. A la lumière de ce long cheminement, le document conciliaire se révèle d'une constante actualité.

3. Pour reconnaître toute l'importance de la Constitution *Dei Verbum*, il faut se rappeler d'abord qu'il s'agit d'une Constitution dogmatique qui porte sur la Révélation divine et non pas simplement sur les écrits bibliques. L'expression initiale *Dei Verbum*, dont on se sert pour désigner le document, n'est pas, comme on est parfois tenté de le penser, un simple synonyme d'«Écriture sainte»; son sens est plus large et plus complet: elle désigne la Parole vivante de Dieu, telle que Dieu la communique continuellement à l'Église et par l'Église, pour susciter la foi et introduire les personnes humaines dans une vie de communion entre elles et avec Lui. Pour la transmission de cette Parole vivante et vivifiante, des écrits ne suffisent pas; ils doivent être portés par un courant de vie qui les anime, le courant de la grande Tradition, qui, dans la docilité à l'Esprit Saint, situe les textes dans leur juste lumière et les fait fructifier. Le Magistère de l'Église est au service de cette transmission, dont il garantit la fidélité, selon la volonté du Seigneur. Le Concile déclare donc que «par une très sage disposition de Dieu, la Sainte Tradition, la Sainte Écriture et le Magistère de l'Église sont tellement reliés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne subsiste sans les autres, et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit Saint, contribuent efficacement au salut des âmes»[3].

4. Cela dit, la Constitution conciliaire place au centre de sa perspective la Sainte Écriture, qui est vraiment «Parole de Dieu (*locutio Dei*), consignée par écrit sous l'inspiration de l'Esprit divin»[4], et qui joue donc un rôle de première importance pour notre relation avec Dieu dans la foi, l'espérance et l'amour.

L'enseignement doctrinal de *Dei Verbum* sur l'inspiration des Écritures est très éclairant et stimulant, car il met en pleine lumière le caractère à la fois divin et humain des textes bibliques. Dans la Sainte Écriture, c'est Dieu qui a parlé, mais «il a parlé par des hommes, à la manière des hommes»[5]. Les livres de la Bible «ont Dieu pour auteur», mais les hommes qui les ont composés sont aussi de «vrais auteurs»[6]. Il s'ensuit que, pour être fidèle à la nature même de la Bible, l'interprétation doit se garder d'être unilatérale. Prétendre, avec les fondamentalistes, saisir le sens de la Parole de Dieu sans tenir compte des aspects humains de son expression mène à toutes sortes d'erreurs et d'illusions. Inversement, se limiter à une exégèse positiviste, c'est perdre de vue le message essentiel.

Par sa doctrine, le Concile a tracé une voie sûre, pour le plus grand bien du Peuple de Dieu. Il a

engagé implicitement les exégètes à ne pas avoir, de leur tâche, une conception trop étroite, qui rendrait leur travail stérile[7]. Il a invité les théologiens à faire en sorte que l'étude de l'Écriture Sainte soit comme l'âme de la théologie, soulignant aussi l'importance de l'Écriture Sainte dans la catéchèse et la liturgie[8]. Il a rappelé aux évêques et aux prêtres leurs responsabilités pour l'apostolat biblique[9]. Il a proclamé que «l'accès à la Sainte Écriture» doit être «largement ouvert aux chrétiens»[10]; en effet, «dans les saints livres, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux; or, la force et la puissance que recèle la Parole de Dieu sont si grandes qu'elles constituent, pour l'Église, son point d'appui et sa vigueur et, pour les enfants de l'Église, la force de leur foi, la nourriture de leur âme, la source pure et permanente de leur vie spirituelle»[11]. Tous les chrétiens sont donc exhortés à lire, étudier et méditer la Sainte Écriture pour en nourrir leur vie de foi et de charité[12].

5. Si nous nous tournons maintenant vers l'avenir, nous trouvons dans le sixième chapitre de *Dei Verbum* de nombreuses indications pour la pastorale et l'apostolat bibliques.

Soulignant l'utilité de «traductions appropriées et exactes dans les diverses langues», le Concile envisage les traductions interconfessionnelles. Depuis, plusieurs de ces versions ont été réalisées, avec d'excellents résultats, en collaboration avec l'Alliance biblique universelle. Elles peuvent devenir des instruments toujours plus précieux pour l'évangélisation, surtout si elles sont accompagnées de notes, comme c'est le cas pour la très récente traduction de la Bible en langue castillane et pour la traduction œcuménique de la Bible en langue française. Je suis heureux qu'à Budapest en 1988, l'Alliance biblique universelle se soit encore plus profondément engagée dans la coopération interconfessionnelle.

L'impulsion donnée par *Dei Verbum* a suscité la fondation, en 1970, de la Fédération catholique mondiale pour l'Apostolat biblique, qui s'est beaucoup développée depuis et se nomme maintenant Fédération biblique catholique. Elle a réaffirmé cette année, lors de son Assemblée mondiale à Bogota, l'importance de la Bible pour l'apostolat et pour un effort renouvelé d'évangélisation en vue du troisième millénaire. Afin de réaliser les diverses tâches urgentes qui s'imposent pour favoriser l'accès à la Sainte Écriture par le plus grand nombre de nos contemporains, les responsables de l'apostolat biblique, sous la direction des évêques, sauront collaborer utilement avec les délégués diocésains chargés de la catéchèse, de la liturgie ou de l'œcuménisme, dans l'esprit des recommandations du Concile lui-même lorsqu'il traçait les grandes lignes de la charge pastorale des évêques[13].

6. J'aimerais ajouter enfin que, en contemplant l'infinie richesse des Saintes Écritures, selon l'enseignement du Concile, nous rejoignons le peuple auquel, dès le début, fut révélée l'annonce du salut, je veux parler du peuple juif. La Constitution conciliaire souligne que «Dieu [...] se choisit, selon une disposition particulière, un peuple auquel confier les promesses. En effet, une fois conclue l'alliance avec Abraham[14] et, par Moïse, avec le peuple d'Israël[15], Dieu se révéla, en paroles et en actes, au peuple de son choix...»[16].

7. Le message prophétique de paix, de réconciliation et d'amitié est destiné à tous les peuples, c'est pourquoi les Saintes Ecritures inspirent une vénération universelle, et c'est aussi la raison pour laquelle il ne devrait y avoir aucun obstacle à la diffusion des Saintes Ecritures dans le monde entier.

A l'occasion de l'anniversaire significatif que vous avez tenu à célébrer, je suis heureux d'avoir pu vous accueillir et d'encourager vos réflexions et vos actions. Je salue très cordialement, aux côtés des membres de la Fédération biblique catholique et des membres de la Curie Romaine, les personnalités appartenant à d'autres confessions qui ont bien voulu participer à cet événement.

La Parole divine nous incite à prier pour la paix, aujourd'hui encore tellement menacée, et à nous unir dans l'espérance et l'action pour que vienne le jour où «la terre sera remplie de la connaissance du Seigneur, comme la mer que comblent les eaux»<sup>[17]</sup>.

---

[1] *Dei Verbum*, 1.

[2] *Ibid.*, 1.

[3] *Dei Verbum*, 10.

[4] *Ibid.*, 9.

[5] *Ibid.*, 12.

[6] *Ibid.*, 11.

[7] Cf. *ibid.*, 12 et 23.

[8] Cf. *ibid.*, 24. 25.

[9] Cf. *ibid.*, 25.

[10] *Ibid.* 22.

[11] *Ibid.*, 21.

[12] Cf. *ibid.*, 25.

[13] Cf. *Christus Dominus*, 17.

[14] Cf. *Gn* 15, 18.

[15] Cf. *Ex* 24, 8.

[16] *Dei Verbum*, 14.

[17] *Is* 11, 9.

© Copyright 1990 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana